

Résultats Intermédiaires de l'Étude KinéCO₂ et Publication de l'Outil de Mesure Carbone Associé

Une séance de kinésithérapie en cabinet émet en moyenne 3,4 kg de CO₂, soit l'équivalent des émissions d'un trajet de 25km en voiture, ou de 5,3 litres de café, 2,4kg de bonbons gélifiés, ou encore 107 épisodes de game of throne en streaming. C'est l'un des enseignements majeurs de l'étude nationale KinéCO₂ portée par les Unions Régionales des Professionnels de Santé – Masseurs-Kinésithérapeutes Auvergne Rhône Alpes, Bourgogne Franche Comté, Bretagne, Centre Val de Loire, Grand Est, Hauts de France, Ile de France, Occitanie, Réunion Mayotte (Océan Indien) et Pays de la Loire. En collaboration avec Carbone 4, un cabinet expert en transition bas-carbone, ce projet pionnier a pour objectif de mesurer et de réduire l'empreinte carbone de la kinésithérapie en France.

L'échantillon étudié comprend, à date, 60 cabinets de kinésithérapie, couvrant un total de plus de 831 000 séances de soins.

Les résultats intermédiaires de l'étude montrent que chaque kinésithérapeute émet en moyenne 10,1 tonnes de CO₂ par an. Un chiffre qui, bien que modeste comparé à d'autres secteurs de la santé, souligne l'importance d'agir collectivement pour respecter les engagements de l'Accord de Paris. Dans cette étude, il est relevé que les déplacements des patients, souvent effectués en voiture, constituent la moitié des émissions réalisées lors des séances en cabinet. Ainsi, il a été constaté que les cabinets en zone rurale avaient une empreinte jusqu'à deux fois plus importante que ceux situés en zone urbaine.

Le type de pratique a aussi une influence non négligeable. Les séances données à domicile émettent en moyenne 1,3 kg de CO₂, tandis que les séances proposées en EHPAD émettent 0,9 kg de CO₂. Ces chiffres réduits s'expliquent par l'absence de trajets des patients vers leur soignant, ainsi que par l'optimisation logique des tournées des kinésithérapeutes.

Afin d'accompagner les professionnels dans la transition, un outil web a été développé sur la base de l'étude des émissions de gaz à effet de serre des kinésithérapeutes. Cet outil permet à chaque cabinet de kinésithérapeute de calculer facilement son empreinte carbone, d'identifier les sources d'émissions les plus importantes dans son activité et de mettre en œuvre des actions concrètes pour les réduire.

Bien que la réduction des émissions de carbone par les kinésithérapeutes implique des actions similaires à celles mises en place dans de nombreuses entreprises, la transition du système de santé vers une faible empreinte carbone nécessitera également l'expertise des kinésithérapeutes en prévention et en promotion de la santé.

Par exemple, lorsque les kinésithérapeutes encouragent leurs patients à adopter des moyens de transport actifs tels que la marche, la déambulation ou le vélo, ils contribuent non seulement à améliorer la santé, mais aussi à avoir un impact positif sur l'environnement. De plus, favoriser les séances de kinésithérapie à domicile lorsque celles-ci sont pertinentes permet de répondre à l'augmentation de la demande liée au virage domiciliaire, et contribue également à réduire l'empreinte carbone de ces interventions. Enfin, l'accès direct participe à la décarbonation du soin, grâce à la suppression des étapes qui étaient nécessaires au patient pour recevoir des soins de kinésithérapie.

Ce projet démontre que chaque profession, même celles qui semblent peu polluantes, a un rôle à jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique. Cette cause a coalisé 10 URPS Kinésithérapeutes dans un projet inter-URPS MK sans précédent. La kinésithérapie s'inscrit ainsi pleinement dans la dynamique des Accords de Paris et des orientations stratégiques de la CNAM en matière de décarbonation.

Les prochaines étapes du projet incluent le déploiement de cet outil à l'ensemble des masseurs-kinésithérapeutes en France, ainsi que la rédaction d'un guide méthodologique détaillé. Les résultats complets de l'étude seront soumis à une revue scientifique pour validation et diffusion durant l'année 2026.

Contacts et Références

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'équipe référente de votre URPS MK Réunion Mayotte - Julien LIPOVAC lipovacjulien974@gmail.com ou Romaric MAIRE par email à l'adresse kine.maire@gmail.com.